

COUR SUPÉRIEURE
(Action collective)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL

N° : 505-06-000024-203

DATE : 9 novembre 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

JOHN CORMIER
Demandeur

c.

VILLE DE LONGUEUIL

-et-

**LA SUCCESSION DE FEU
FRANÇOIS LAMARRE**
Défenderesses

-et-

**L'AGENCE DE REVENU DU QUÉBEC
(REVENU QUÉBEC),** *ès-qualités de*
liquidatrice provisoire de la succession de
feu François Lamarre

Mise en cause

ORDONNANCE DE GESTION

[1] Le 21 octobre 2021, le Tribunal a établi le premier Protocole de l'instance, sujet à préciser les coordonnées de l'interrogatoire préalable d'un/e représentant/e de la Ville de Longueuil¹.

[2] Les parties précisent que cette représentante est Marie-Josée Courchesne, qui sera interrogée le 13 janvier 2022 à 9 h 30².

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

[3] **INTÈGRE** telles précisions au Protocole de l'instance;

[4] **ORDONNE** aux parties de s'y conformer;

[5] **SANS FRAIS** de justice.



PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.

Me Pierre Boivin
Me Robert Kugler
Me Jérémie Longpré
KUGLER KANDESTIN
Avocats du demandeur

Me Kurt Johnson
Me Raphaël Lescop
IMK
Avocats de la défenderesse
Ville de Longueuil

¹ Procès-verbal du 21 octobre 2021, à 14 h 40.

² Courriel de Me Lescop, 5 novembre 2021, versé au dossier.